



Covid-19 – Des mesures pour vous soutenir

Madame, Monsieur,

Soucieux des répercussions que le Covid-19, peut avoir sur vous nous avons le plaisir de vous informer que les partenaires sociaux de votre branche professionnelle et l'APGIS ont décidé conjointement **l'exonération des cotisations en santé et décès pour les mois de juillet et d'août 2020**. Cette exonération concerne à la fois **les contrats base et les options**.

De ce fait, **aucun prélèvement lié aux couvertures Frais de Santé et Décès n'aura lieu sur votre bulletin de salaire ainsi que sur votre compte bancaire pour les mois de juillet et août**.

Conscients que la situation que nous traversons actuellement a pu rendre plus difficile votre quotidien, nous souhaitons vous rappeler que l'APGIS et votre branche vous donnent accès à :



- notre **cellule conseil pour prévenir accompagner et conseiller face aux difficultés de la vie quotidienne**. Des conseillers sont à votre disposition au **0 969 397 552 (appel non surtaxé)**
- un **Fonds social de branche**. Vous pouvez solliciter une allocation de ce fond **en cas de dépenses médicales importantes**, compte tenu de vos ressources. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre cellule dédiée au **01 49 57 45 30** ou hds@apgis.com. Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande d'aide sur votre espace assuré.

Aujourd'hui plus que jamais, les partenaires sociaux de votre régime et l'APGIS agissent pour vous accompagner et vous soutenir.

Nos équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'Apgis à vos côtés

Pour consulter vos remboursements ou réaliser vos démarches, rendez-vous sur votre espace assuré



Accessible depuis le site apgis.com ou en téléchargeant l'application ApgisMobile, disponible sur



Pour votre 1^{re} connexion, utilisez les identifiants provisoires figurant en haut de vos décomptes de remboursement